



CENTRE DE LECTURE
ET D'ANIMATION CULTURELLE

CLAC

UN PROGRAMME NATIONAL
DE LECTURE PUBLIQUE

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



295 CLAC DANS 21 PAYS

D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE, DE LA CARAÏBE,
DE L'OcéAN INDIEN ET DU PROCHE-ORIENT



*Pays bénéficiaires
du programme de lecture
publique de l'OIF*

LES CLAC, UN MODÈLE POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

En plus de 25 ans, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a créé, avec les autorités nationales et locales, près de 300 Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) dans 21 pays d'Afrique subsaharienne, de l'océan Indien, de la Caraïbe et du Proche-Orient. Elle a ainsi acquis une expertise unique et internationalement reconnue dans le domaine de la lecture publique.

Les CLAC sont nés d'un constat : alors que les technologies de l'information et de la communication se développent rapidement, le livre continue à jouer un rôle déterminant de transmission et de diffusion des connaissances. Aujourd'hui plus que jamais, l'accès à l'écrit et la maîtrise de la lecture demeurent un facteur d'intégration universel nécessaire pour appréhender les contenus diffusés sur les nouveaux supports.

Mis sur pied pour satisfaire les attentes des populations en milieu rural, le programme CLAC a su, au fil des années, répondre aux besoins exprimés dans des zones péri-urbaines puis urbaines, particulièrement démunies en équipements de lecture publique.

Véritables lieux de vie et d'échanges, les réseaux des CLAC ont servi de base au développement des politiques nationales de lecture publique notamment par la création de centres nationaux spécifiquement dédiés.

L'OIF a, par ailleurs, étendu son champ d'action en matière de lecture publique en développant le projet pilote des « bibliomalles » itinérantes qui permet à plus de 200 000 jeunes scolarisés dans une centaine d'établissements d'avoir accès à un fond d'ouvrages sélectionnés.

En 2012, des espaces du livre francophone (ELFE) offrant au public un large éventail d'ouvrages en français ont été créés dans des bibliothèques publiques de plusieurs pays membres non bénéficiaires d'un réseau CLAC.

Depuis leur création, les programmes de lecture publique de l'OIF participent au développement des politiques d'éducation ou d'alphabétisation de ses pays membres et remplissent ainsi plusieurs des Objectifs du millénaire pour le développement fixés par la communauté internationale.



Parce qu'ils touchent une large population en zones souvent défavorisées, les CLAC servent régulièrement de relais à des actions sanitaires : vaccination, lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, le VIH/sida et le paludisme. En matière de **vaccination infantile**, le taux est passé, dans certains cas, de **10 % à 60 %** de la population suite à l'implantation d'un centre.

DES LIEUX D'INFORMATION ET DE CULTURE

QU'EST-CE QU'UN CLAC ?

Un CLAC est, en réalité, un centre culturel en milieu rural. Il s'agit d'un bâtiment abritant une bibliothèque et une salle d'animation, implanté au cœur d'une agglomération de 5 000 à 20 000 habitants.

Le CLAC permet à la population locale de venir s'informer, lire, échanger et se distraire. Pour cela, il met à sa disposition un espace public, de la documentation variée, des équipements adaptés à ses besoins et des programmes d'animation auxquels participent des intervenants locaux. On y trouve systématiquement :

- un fonds documentaire de quelque 2500 ouvrages : livres, périodiques, journaux et revues spécialisées ou de vulgarisation peuvent être consultés sur place ou empruntés ;
- des jeux et des outils pédagogiques variés (scrabble, jeux d'échecs, etc.) ;
- un accès à des programmes audiovisuels : films, émissions télévisées nationales ou internationales, reportages sont diffusés grâce aux équipements modernes de sonorisation et de projection numérique ;
- une salle polyvalente destinée aux animations culturelles ou aux activités des associations locales et des opérateurs du développement. Les centres sont un lieu privilégié pour organiser des débats ou des manifestations particulières. Certains sont également un lieu de création artistique et culturelle en permettant à des artistes locaux de se produire en public.

POURQUOI ?

La bibliothèque d'un CLAC permet à toute la population alphabétisée d'accéder à la lecture et répond aux besoins de lecture des élèves et des enseignants, favorisant ainsi leur réussite scolaire et professionnelle.

Le CLAC offre la possibilité aux jeunes hors du système scolaire de poursuivre leur formation personnelle et appuie les partenaires locaux du développement : alphabétiseurs, agents de santé, de développement rural, associations, groupements féminins, ONG.

En mettant au service du public ses locaux et ses équipements, un CLAC permet à la population locale d'accéder aux médias d'information et aux loisirs par l'audiovisuel (radio, télévision, DVD) et encourage la création de foyers d'échange et de formation dans le domaine de l'alphabétisation, de la santé, de l'agriculture, etc. L'accueil de troupes de musique, de danse ou de théâtre favorise l'épanouissement des expressions tandis que la pratique des loisirs crée un climat de convivialité, facteur de cohésion sociale.

POUR QUI ? Toute la population des communautés bénéficiant des CLAC et en particulier les enfants en âge préscolaire, les jeunes en âge scolaire (principalement au niveau du primaire et du secondaire), les enseignants, les fonctionnaires et les opérateurs de développement ainsi que les groupes, associations et ONG.

Les CLAC répondent aux besoins des populations qui n'ont pas accès aux moyens modernes d'information. Dans sa version classique, un centre est susceptible de répondre aux besoins d'une communauté de 5 à 25 000 personnes.

COMMENT ? Les CLAC sont constitués en réseau d'une dizaine d'unités. Facteur de cohérence, la mise en réseau crée une dynamique de partage et d'émulation entre les CLAC. Elle permet également de réaliser des économies d'échelle dans les dépenses de fonctionnement.

Chaque réseau est placé sous la responsabilité d'un coordonnateur qui visite régulièrement chaque centre, veille à sa bonne marche, recueille les statistiques de fréquentation et planifie avec les animateurs locaux les activités culturelles et sociales. Chaque centre est placé sous la responsabilité d'au moins un animateur spécialement formé par l'OIF et rétribué, selon les cas, par l'État ou la collectivité.

Un comité de pilotage représentatif des différents secteurs d'activités de la société civile contribue au bon fonctionnement du centre et participe à l'élaboration du programme d'activités.

➔ Chaque CLAC propose une **collection de films francophones du Sud** projetés sur un matériel professionnel spécifiquement adapté aux conditions d'utilisation.

Les moins de 18 ans
représentent **80 %**
de la fréquentation
des CLAC



➔ Une visite sur deux se traduit par un emprunt de livre. Un abonné emprunte en moyenne un livre par mois.



➔ Un livre emprunté est lu en moyenne par trois lecteurs.

UN PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

UN OUTIL ADAPTÉ AU CONTEXTE

Le programme CLAC est adapté aux réalités économiques, linguistiques et climatiques des pays concernés.

L'OIF transfère son savoir-faire aux responsables nationaux, qui le relayent aux communautés locales, lesquelles peuvent ensuite gérer de façon autonome les centres. L'appropriation des centres par les communautés bénéficiaires est de ce fait réelle et garante du succès du projet.

Les animations culturelles diverses et les services offerts au public constituent une des activités des animateurs, permettant de toucher un public qui n'a pas accès à l'écrit. Les concours, les projections de films, les conférences ou les spectacles renforcent l'intégration du centre dans la communauté tout en accompagnant la promotion de la lecture et favorisent son appropriation par la localité.

DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES

Le succès des CLAC repose sur le partage des responsabilités techniques et financières entre les autorités nationales et locales et l'OIF.

Lors de la création d'un réseau, la Francophonie prend en charge tous les aspects techniques (dotation en biens culturels, formation des cadres et des animateurs, renouvellement des matériels, etc.) et transfère son savoir-faire. Le pays, qui a exprimé le souhait de développer un réseau CLAC, fournit et gère les services offerts au public (infrastructure, budget dédié, etc.) et intègre la lecture publique et le programme CLAC dans sa politique culturelle.

Quant à la collectivité locale bénéficiaire, elle met à disposition un bâtiment adapté, s'occupe de son entretien et de son fonctionnement et nomme 2 animateurs permanents qui sont rétribués par la localité ou le ministère de tutelle. Parallèlement, la collectivité installe un comité de gestion composé de représentants des différents secteurs de la société civile.

UNE SÉLECTION RIGOREUSE DE BIENS CULTURELS

Contrairement aux idées reçues, la pénurie de livres dans les pays du Sud ne peut justifier l'envoi d'ouvrages issus d'inventus ou mis au rebut par les bibliothèques des pays nantis.

Les procédures de sélection d'ouvrages tiennent compte de nombreux critères liés au contexte géographique et historique des pays bénéficiaires, au profil des futurs usagers et aux besoins qu'ils auront exprimés. L'OIF favorise systématiquement l'acquisition d'ouvrages neufs édités localement, qu'ils soient en français ou en langues nationales. En conséquence, chaque CLAC dispose d'un fonds d'ouvrages spécifique à son pays, voire à sa région. Avant d'être acheminés dans les réseaux,

les livres sont traités par une entreprise spécialisée pour en consolider la reliure. Si le coût d'un ouvrage s'en trouve doublé, sa durée de vie est multipliée par dix.

UN SUIVI SUR LA DURÉE

L'OIF accompagne dans le temps les pays et les localités d'accueil des CLAC dans le processus de consolidation et d'ancrage des centres dans leurs milieux.

L'OIF renouvelle et entretient les biens culturels. Elle finance la formation continue des animateurs et bibliothécaires des CLAC. Ce dispositif permet le renouvellement annuel des abonnements aux journaux et revues, l'acquisition d'ouvrages édités localement en français ou en langues nationales, la maintenance des équipements audiovisuels et le développement de l'offre des activités d'animation.

DES RÉSULTATS CONCRETS ET MESURABLES

L'approche de l'OIF se veut concrète et toujours inspirée par les réalités du terrain, l'une des préoccupations constantes étant d'obtenir, pour chaque centre, un impact significatif sur la population-cible.

Une évaluation annuelle rigoureuse permet de mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux. Ainsi les statistiques quotidiennes sur le fonctionnement des centres (abonnements, entrées, prêts, fréquentation des animations) sont compilées mensuellement avant d'être transmises au comité de gestion de la localité et au ministère de tutelle. Ces résultats sont validés au cours des visites mensuelles du coordonnateur et des tournées annuelles menées conjointement par le ministère de tutelle et l'OIF.



Les CLAC permettent de toucher un public féminin que certaines traditions locales ou religieuses tiennent parfois à l'écart de l'accès aux savoirs. Une attention particulière est ainsi portée sur la fréquentation des CLAC par les filles. Un accès égal à l'éducation et au savoir est une condition sine qua non d'un développement durable et inclusif de l'ensemble de la population.



On enregistre notamment des résultats significatifs en matière de lutte contre les grossesses précoces et contre l'excision.



Plusieurs études ont mis en évidence que la présence d'un CLAC avait un impact significatif sur les résultats scolaires comme à Madagascar où le taux de réussite au baccalauréat a été multiplié par 2.



LES 10 ÉTAPES POUR LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CLAC

- 1 → **Missions exploratoires et études de faisabilité** dans le pays demandeur pour évaluer l'intérêt du ministère de tutelle et des localités pour le projet et leur capacité à mobiliser les ressources nécessaires au projet
- 2 → **Demandes formelles** des autorités municipales intéressées par le projet
- 3 → **Mission de mise en œuvre sur le terrain**/identification des partenaires dans la zone identifiée par le pays et validation par l'OIF des localités sélectionnées par le ministère de tutelle
- 4 → **Signature entre les pays concernés et l'OIF d'une convention** consignnant dans le détail les engagements des parties pour la création et le fonctionnement du réseau
- 5 → **Sélection et acquisition** dans les pays francophones des biens culturels destinés aux CLAC du nouveau réseau
- 6 → **Reliure des documents** par une entreprise spécialisée
- 7 → **Préparation** par le pays et les localités d'accueil de l'installation du réseau : aménagement des bâtiments, identification et recrutement des animateurs
- 8 → **Expédition** de l'ensemble des équipements dans le pays et évaluation de l'achèvement des bâtiments
- 9 → **Formation des animateurs**, installation des équipements et des dotations dans les centres
- 10 → **Lancement du réseau national**

LE RENFORCEMENT DES POLITIQUES NATIONALES DE LECTURE PUBLIQUE

Au-delà de l'implantation des CLAC, l'OIF accompagne depuis 2003 les États dans la mise en place ou le renforcement d'une politique nationale de lecture publique.

L'objectif est que les pays se dotent d'une loi portant sur l'intégration de la lecture publique dans leur politique structurelle et sur la création d'un Centre national spécifiquement dédié à son développement. Le modèle de développement d'un dispositif de lecture publique proposé par l'OIF s'inspire largement du concept, de la méthodologie et du savoir-faire acquis dans le cadre du programme CLAC. Il prend également en compte les attentes des principaux bailleurs de fonds institutionnels (Banque mondiale, Union européenne,...) qui sont disposés à financer la création de bibliothèques à l'échelle d'un pays si la lecture publique est présentée comme une priorité politique pour le pays, et si le ministère de tutelle dispose des capacités techniques pour faire aboutir le projet.

Émanations de la volonté politique du gouvernement, dotées d'une personnalité juridique propre et d'un budget de fonctionnement, les structures nationales de lecture publique créées deviennent les interlocuteurs de l'OIF et des autres partenaires techniques et financiers.

L'OIF apporte son appui à un pays souhaitant se doter d'une politique nationale de lecture publique par :

UN SOUTIEN EN AMONT

- **le recensement puis l'évaluation** du fonctionnement et de l'impact des bibliothèques publiques existantes ;
- **l'accompagnement du ministère de tutelle** lors de séances d'information sur les enjeux relatifs à la mise en œuvre d'un réseau national de lecture publique. Ce travail d'information et de sensibilisation est mené auprès des ministères directement concernés par le projet (Culture, Éducation, Développement rural, Économie et Planification) et des partenaires techniques ou financiers (organismes du système des Nations unies, Union européenne, Banque mondiale, coopérations bilatérales...).

UN SOUTIEN EN AVAL

- **l'aménagement et l'équipement** du centre national ;
- **l'élaboration de sélections bibliographiques**, la constitution d'une collection-témoin et le renforcement des bibliothèques existantes ;
- **la formation du personnel technique** d'encadrement affecté au centre national.

UNE OFFRE DE SERVICE DIVERSIFIÉE

En s'appuyant sur l'expertise acquise grâce au programme CLAC, l'OIF a diversifié son offre de service dans le domaine de la lecture publique.

Destinés à répondre aux demandes de pays membres de la Francophonie qui ne bénéficient pas d'un réseau CLAC, des Espaces du livre francophone (ELFE) ont été mis en place par l'OIF dans des bibliothèques publiques existantes.

Tout en renforçant les réseaux nationaux de lecture publique, ce nouveau concept permet aux bibliothèques bénéficiaires d'offrir à leur public un large éventail d'ouvrages francophones qui reflètent à la fois la richesse de notre langue et la variété des expressions culturelles des auteurs de l'espace francophone.

De la même façon et en s'inspirant des collections itinérantes mises en place dans les réseaux CLAC, l'OIF a développé le concept de « bibliomalles ». Ces malles de lecture, qui contiennent chacune 220 ouvrages sélectionnés par l'OIF, circulent dans 100 établissements scolaires en milieu urbain. Leur impact est considérable avec des taux de prêts exceptionnels : plus de 80 000 livres empruntés en 2012.



Fin 2011, **7 pays** s'étaient déjà dotés d'un cadre législatif approprié et d'un Centre national de lecture publique : la **Mauritanie** en 2003, **Madagascar** en 2004, le **Burkina Faso** en 2005, **Haïti** en 2006, **Maurice** en 2007, le **Liban** en 2008 et le **Burundi** en 2010.

Ce même processus est engagé au **Niger**, au **Gabon**, au **Bénin**, en **Guinée** et dans l'**Union des Comores**.



Les CLAC attirent :
- près de **3 millions d'utilisateurs** par an
- plus de **1,5 millions de personnes** qui participent chaque année à quelque 30 000 activités culturelles.



Les CLAC collaborent étroitement avec les agences gouvernementales, les pouvoirs locaux, les ONG, les associations locales et les écoles.





En 2012, on compte **295 CLAC** dans **21 pays** d'Afrique subsaharienne, de la Caraïbe, de l'océan Indien et du Proche-Orient.

EN RÉSUMÉ

- Les CLAC **pallient l'absence de bibliothèques** dans les centres scolaires
- Les CLAC assurent la promotion de l'équité des genres en pratiquant une politique d'**attraction et de fidélisation des lectrices** (recrutement de personnel féminin, sensibilisation, choix des thématiques pertinentes pour les livres à caractère informatif, etc.)
- Les CLAC sont fréquentés en majorité par les **moins de 18 ans**
- Les CLAC permettent aux populations d'avoir accès à de nombreuses informations relatives à la protection de la communauté, surtout en matière d'**éducation citoyenne, de santé publique et de violences liées au genre**
- À l'issue de plusieurs évaluations, il est apparu que les enfants fréquentant un CLAC ont de **meilleurs résultats scolaires**
- Les CLAC travaillent en étroite collaboration avec les agences gouvernementales, les pouvoirs locaux, les ONG, les associations locales et les écoles
- Les CLAC constituent un **programme de coopération exemplaire** d'appui au développement communautaire





Fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes, l'**Organisation internationale de la Francophonie** rassemble cinquante-six États et gouvernements membres et dix-neuf observateurs, totalisant une population de 890 millions de personnes. *Le Rapport sur la langue française dans le monde 2010* établit à 220 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF représente plus du tiers des États membres de l'Organisation des Nations unies. Elle apporte à ses pays membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions politiques et de coopération, conformément aux grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie :

- **Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique**
- **Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme**
- **Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche**
- **Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité**

Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies numériques.

Produit par la Direction de la Langue française
et de la diversité culturelle et linguistique
Spécialiste de programme : Eric Weber
Édité par la Direction de la communication et du partenariat

Conception : Sarah Lazarevic
Imprimé par Stipa sur du papier issu de forêts
gérées de façon responsable

Crédits photos :
Roger Moukarzel/OIF
Cici Olsson/Shadows/OIF
Vincent Ohl/OIF
Camille Weber/OIF



ISBN : 978-92-9028-352-2

ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE
19-21, AVENUE BOSQUET
75007 PARIS (FRANCE)
CONTACT : amayel.traore@francophonie.org
TÉLÉPHONE : (33) 1 44 37 33 54

www.francophonie.org

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie